

Epson America, Inc. Commercial Limited Warranty

Three-Year Projector Limited Warranty

Important Notice: This limited warranty contains important legal terms and conditions, including an arbitration provision. Please review carefully.

A. What Is Covered: Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the first end-user customer that the Epson® projector covered by this limited warranty statement, if purchased new and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: If your projector requires service during the limited warranty period, call Epson at the number at the end of this statement and be prepared to provide the model, serial number, location, and date of original purchase. This line will be answered between the hours of 7:00 a.m. and 4:00 p.m., Pacific Time, Monday through Friday. Support hours are subject to change without notice. If at its sole discretion, Epson determines warranty service is required, Epson will, at its option, repair or exchange the defective unit without charge for parts or labor.

If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, as long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. The replacement product may be new or refurbished to the Epson standard of quality. (The replacement product may not include promotional materials, accessories, documentation, manuals, software, or cables.) You are responsible for securely packing the defective unit and returning it to Epson within seven (7) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or credit card number to secure the cost of the replacement product if you fail to return the defective one.

If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage and shipping costs to and from the Epson authorized service center.

When warranty service involves the exchange of the projector or a part, the item replaced becomes Epson property. If service cannot be provided on the projector for any reason during the term of this Agreement and Epson no longer sells the same model, Epson will replace the projector with a model of equal or superior value. Epson's liability for the replacement of the covered projector will not exceed its original retail sales price. Replacement projectors or parts assume the remaining warranty period of the projector covered by this limited warranty.

C. What This Limited Warranty Does Not Cover

1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; improper packaging or shipping; disasters such as fire, flood, or lightning; improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products.
2. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the projector after its shipment from Epson, such as dealer- or user-added boards, components, or cables.
3. Any damage caused by installing the projector next to a heat source or directly in the path of an air vent or an air conditioner.
4. Any damage, maintenance, or service arising from excessive, continual usage.
5. Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your *User's Guide* for details).
6. Service outside the United States, Canada, or Puerto Rico.
7. Service if the Epson label, logo, rating label, or serial number is removed.
8. Consumables such as filters or any items that are identified as being replaceable by the user in the projector documentation (see your *User's Guide* for details).
9. Loss of data.
10. Installation, deinstallation, or reinstallation of the projector.
11. Any problem or damage from operator or user error.

12. Any damage from service performed by anyone other than an Epson-authorized servicer.
13. Damage resulting from operation or storage in areas with smoke, oil, high humidity, steam, corrosive gases or chemicals, excessive dust, vibration, or shock.
14. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during use.
15. Any projector or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
16. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packing and shipping when returning a projector for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to the projector.
17. Any problem or damage from your failure to procure, install, or have maintenance performed on equipment or items not covered by this Agreement and on all non-Epson communications media and peripherals. This includes, without limitation, transmission lines, networks, and telephone equipment for data transmission; any electrical or mechanical work external to the projector; or maintenance, alterations, installation, deinstallation, and reinstallation of accessories, attachments, or other devices not furnished by Epson.

Note: If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for the costs incurred. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson projector for carry-in warranty service are your responsibility. This limited warranty is not transferable.

D. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS

1. **Disputes:** The terms of this Section D shall apply to all Disputes between you and Epson. The term "Dispute" is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties' relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a "Dispute" does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an "IP Claim"). You and Epson also agree, notwithstanding Section D, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.

2. **Initial Dispute Resolution:** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section D, you and Epson agree to try, for 60 days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the 60 days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section D(6). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, USA. Any notice of the Dispute shall include the sender's name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at EAILegal@ea.epson.com or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section D(2).

Consistent with Section D(6a), you and Epson agree that any disagreements regarding compliance with this Section D(2) shall be decided by a court, not an arbitrator; pending resolution of any such disagreements by a court, which may include requests to compel compliance with this Section D(2), you and Epson agree that arbitration (as well as any obligation to pay arbitration fees) shall be stayed until the initial dispute resolution process in Section D(2) is complete. You and Epson acknowledge that either party's failure to comply with the provisions of this Section D(2) would irreparably harm the other, and you and Epson agree that a court may issue an order staying arbitration (and any obligation to pay arbitration fees) until the initial dispute resolution process in this Section D(2) is complete.

3. **Binding Arbitration:** If we do not reach an agreed upon solution within a period of 60 days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section D(2) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE**

YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.

Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code of procedures then in effect for consumer related disputes, but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section D(6) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 et seq.) governs the interpretation and enforcement of this Section D, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section D shall survive termination of this Agreement.

4. **Exception—Small Claims Court:** Notwithstanding the parties' agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
5. **WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION: YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION. If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.**
6. **Arbitration Procedure:** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the "JAMS Rules"), available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded from the definition of "Disputes" in Section D(1) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator's award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.
 - a. **Initiation of Arbitration Proceeding:** If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:
 - i. Write a Demand for Arbitration: The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at <http://www.jamsadr.com> ("Demand for Arbitration").
 - ii. Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.
 - iii. Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section D(2)), or as otherwise agreed by the parties.
 - b. **Hearing Format:** During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.
7. **30 Day Opt-out Right: You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section D of this**

Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section D(2) within 30 days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section D. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.

8. **Amendments to Section D:** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson's address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with the language of this Section D (or resolve disputes as provided for in Section D(7), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).
9. **Severability:** If any provision in this Section D is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. **The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section D(5). This means that if Section D(5) is found to be unenforceable, the entire Section D (but only Section D) shall be null and void.**

E. REMEDIES; DISCLAIMER OF WARRANTIES

EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE TERM OF THIS AGREEMENT. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY

IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING END USERS OR CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT OR OBTAIN SERVICE UNDER THIS AGREEMENT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

G. Other Provisions

1. **Other Rights You May Have:** This Epson limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. **Governing Law:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.
3. **Jurisdiction:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.

To find the Epson-authorized reseller nearest you, please visit www.epson.com in the United States or www.epson.ca in Canada. To contact Epson, call (562) 276-4394 in the United States and Puerto Rico or (905) 709-3839 in Canada.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Garantie limitée commerciale d'Epson America, Inc.

Garantie limitée de trois ans sur le projecteur

Remarque importante : La présente garantie limitée comporte d'importantes conditions générales, y compris des dispositions en matière d'arbitrage. Veuillez la lire attentivement.

- A. Ce qui est couvert :** Epson America, Inc. (« **Epson** ») garantit au premier utilisateur final que le projecteur Epson® couvert par la présente garantie limitée, si le produit est acheté neuf et utilisé seulement aux États-Unis, au Canada ou à Porto Rico, il sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux pendant une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'achat d'origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous pourriez devoir fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- B. Comment Epson corrigera les problèmes :** Si votre projecteur doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit à la fin de la présente déclaration et tenez-vous prêt à indiquer le modèle, le numéro de série, l'emplacement et la date d'achat d'origine. Il sera possible d'obtenir du soutien en composant ce numéro entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi. Les heures de soutien peuvent être modifiées sans préavis. Si, à sa seule discrétion, Epson détermine qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson peut, selon son choix, remplacer ou réparer l'appareil défectueux, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre.

Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Le produit de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. (Le produit de remplacement pourrait exclure le matériel promotionnel, les accessoires, la documentation, les manuels, les logiciels ou les câbles.) Vous avez la responsabilité d'emballer correctement l'unité défectueuse et de la retourner à Epson dans un délai de sept (7) jours ouvrables suivant la réception de l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement si vous ne retournez pas le produit défectueux.

Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez assumer les frais de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson.

Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du projecteur ou d'une pièce, l'élément remplacé devient la propriété d'Epson. Si le projecteur ne peut pas être réparé pour quelque raison que ce soit pendant la durée du présent contrat et qu'Epson ne vend plus le même modèle, Epson remplacera le projecteur par un modèle de valeur égale ou supérieure. La responsabilité d'Epson pour le remplacement du projecteur couvert ne dépassera pas le prix de vente au détail d'origine. Les projecteurs et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du projecteur couvert par la présente garantie limitée.

C. Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, applications, pièces, composants ou périphériques tiers ajoutés au projecteur après son expédition par Epson, tels que des cartes, composants ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout service y afférent.
3. Tous les dommages causés par l'installation du projecteur près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Tous les dommages, besoins d'entretien ou de réparation découlant d'une utilisation excessive ou continue du produit.

5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
6. L'entretien hors des États-Unis, du Canada ou de Porto Rico.
7. L'entretien si l'étiquette Epson, le logo, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés.
8. Les consommables comme les filtres ou tous les éléments identifiés comme pouvant être remplacés par l'utilisateur dans la documentation du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
9. La perte de données.
10. L'installation, la désinstallation ou la réinstallation du projecteur.
11. Tout problème ou dommage causé par une erreur de l'opérateur ou de l'utilisateur.
12. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
13. Les dommages résultant du fonctionnement ou de l'entreposage de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à de l'huile, à un taux d'humidité élevé, à de la condensation, à des gaz corrosifs ou à des produits chimiques, à de la poussière, à des vibrations ou à des chocs excessifs.
14. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
15. Toutes les pièces ou tous les projecteurs achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
16. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un projecteur est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le projecteur lors du transport vous seront facturés.
17. Tous les problèmes ou dommages résultant de l'incapacité d'obtenir, d'installer ou d'entretenir l'équipement ou les articles non couverts par le présent contrat et tous les supports et périphériques de communication non fabriqués par Epson, y compris, sans s'y limiter, les lignes de transmission, les réseaux et l'équipement téléphonique assurant la transmission à distance des données, tous les travaux électriques ou mécaniques externes au projecteur, ou l'entretien, la modification, l'installation, la désinstallation et la réinstallation d'accessoires, de fixations ou d'autres appareils non fournis par Epson.

Remarque : Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge. Epson n'est pas responsable de vos données ni de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre projecteur Epson au titre de la garantie avec retour en atelier seront à votre charge. La présente garantie est incessible.

D. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS

1. **Différends :** Les dispositions du présent article D s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formulation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce, (b) la violation d'un brevet, (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « **réclamation en matière de propriété intellectuelle** »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article D, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.
2. **Résolution initiale d'un différend :** Conformément à l'article D, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe D(6). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend

doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EALegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe D(2) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.

Vous et Epson convenez, conformément à l'alinéa D(6a), que tout désaccord concernant le respect du présent paragraphe D(2) sera tranché par un tribunal, et non par un arbitre; en attendant la résolution d'un tel désaccord par un tribunal, qui peut inclure des demandes visant à obliger le respect du présent paragraphe D(2), vous et Epson convenez que l'arbitrage (ainsi que toute obligation de payer des frais d'arbitrage) sera suspendu jusqu'à ce que le processus de résolution initiale du différend prévu au paragraphe D(2) soit achevé. Vous et Epson reconnaissez que le non-respect par l'une des parties des dispositions du présent paragraphe D(2) causerait un préjudice irréparable à l'autre partie, et vous et Epson convenez qu'un tribunal peut rendre une ordonnance suspendant l'arbitrage (et toute obligation de payer les frais d'arbitrage) jusqu'à ce que le processus initial de règlement des différends prévu au présent paragraphe D(2) soit terminé.

3. **Arbitrage exécutoire** : Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de 60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe D(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer la procédure d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe D(6) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 et suivantes) régit l'interprétation et l'application du présent article D, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article D demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.
4. **Exception — Cour des petites créances** : Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou Epson pouvez intenteur une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF** : VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF. Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.
6. **Procédure d'arbitrage** : Si vous ou Epson recourez à l'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (le « **règlement de JAMS** »), qu'on peut consulter à <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux procédures et au règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les dispositions du présent contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher

que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe D(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et Epson êtes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.

a. Introduction de la procédure d'arbitrage : Si vous ou Epson décidez de recourir à l'arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à respecter la procédure suivante :

- i. Rédiger une demande d'arbitrage : La demande doit comprendre une description du différend et le montant de la réparation demandé. Vous pouvez trouver un exemple de demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (« Demand for Arbitration » [la « **demande d'arbitrage** »]).
- ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.
- iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe D[2]), ou selon ce dont les parties auront convenu.

b. Formule de l'audience : Pendant l'arbitrage, le montant de toute offre de règlement ne doit pas être divulgué à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne du montant, s'il y a lieu, auquel vous ou Epson avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peut être autorisé pendant l'arbitrage.

7. Droit de retrait de 30 jours : Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article D dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe D(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent article D. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres dispositions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.

8. Modifications visant l'article D : Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article D (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe D[7], si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).

9. Dissociabilité : Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article D est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe D(5). Par conséquent, si le paragraphe D(5) est déclaré inexécutoire, l'article D en entier (et seul l'article D) deviendra nul et non avenu.**

E. DÉDOMMAGEMENT; STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES

LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE,

D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. SI CES LOIS S'APPLIQUENT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON

NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS D'UTILISATEURS FINAUX OU DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER OU D'OBTENIR UNE INTERVENTION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL INITIAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

G. Autres dispositions

- 1. Autres droits que vous pourriez avoir :** La présente garantie limitée d'Epson vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- 2. Lois applicables :** À l'exception de ce qui est stipulé à l'article D en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
- 3. Compétence :** Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article D, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez www.epson.ca (ou www.epson.com si vous habitez aux États-Unis). Pour communiquer avec Epson, composez le 562 276-4394 aux États-Unis et Porto Rico, ou le 905 709-3839 au Canada.

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.